

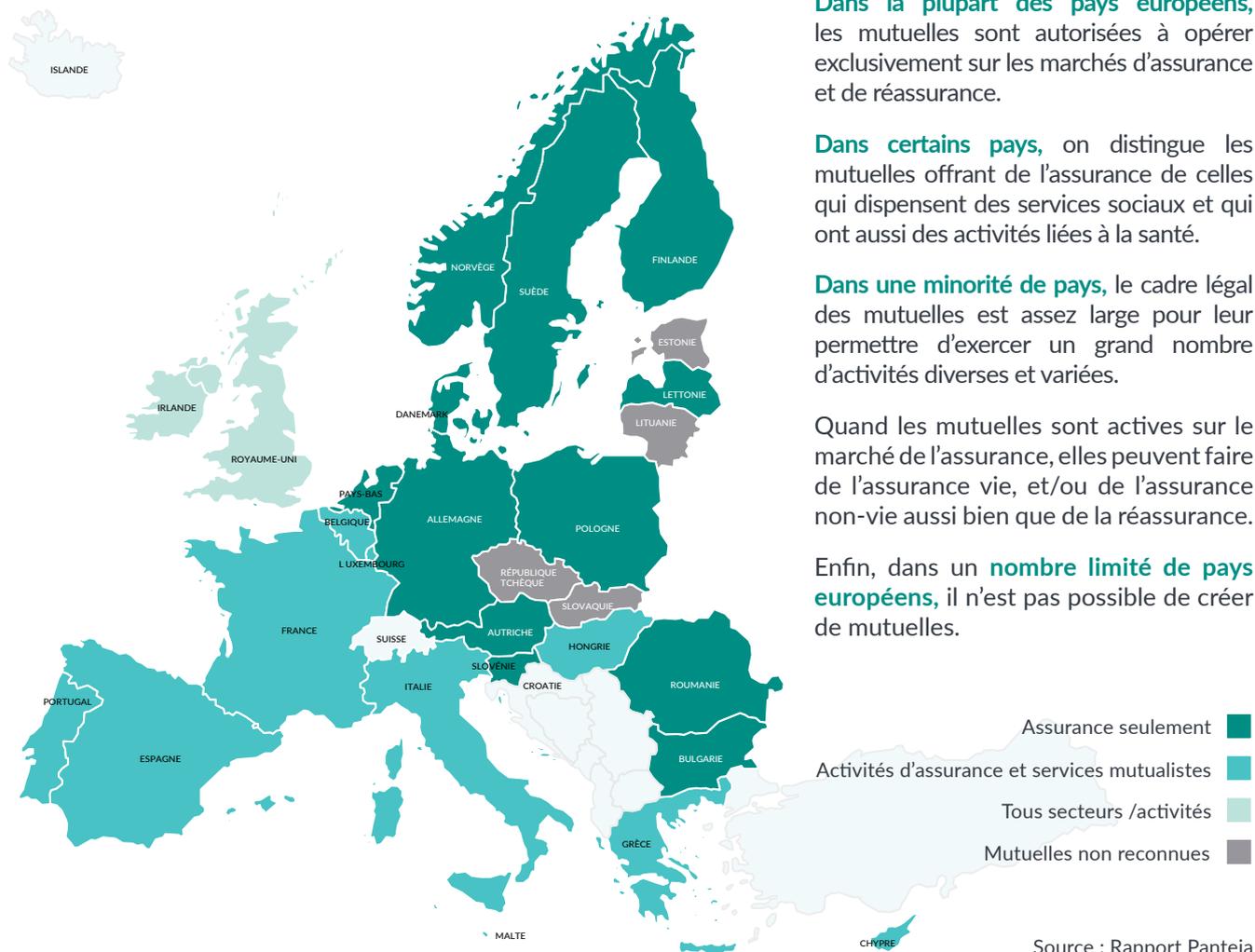


LES MUTUELLES EN EUROPE :

QUI SONT-ELLES, QUE FONT-ELLES ET POURQUOI SONT-ELLES IMPORTANTES

Cette synthèse est issue du Rapport PANTEIA *Etude sur la situation actuelle des mutuelles en Europe et leurs perspectives d'avenir*.
Cette étude a été financée par la Commission européenne

LES ACTIVITÉS DES MUTUELLES



Dans la plupart des pays européens, les mutuelles sont autorisées à opérer exclusivement sur les marchés d'assurance et de réassurance.

Dans certains pays, on distingue les mutuelles offrant de l'assurance de celles qui dispensent des services sociaux et qui ont aussi des activités liées à la santé.

Dans une minorité de pays, le cadre légal des mutuelles est assez large pour leur permettre d'exercer un grand nombre d'activités diverses et variées.

Quand les mutuelles sont actives sur le marché de l'assurance, elles peuvent faire de l'assurance vie, et/ou de l'assurance non-vie aussi bien que de la réassurance.

Enfin, dans un nombre limité de pays européens, il n'est pas possible de créer de mutuelles.

Source : Rapport Panteia

OPPORTUNITÉS & DÉFIS POUR LES MUTUELLES

Les mutuelles entretiennent des **liens étroits et de long terme avec leurs « propriétaires »** ; créanciers et/ou assurés. Leur succès semble s'appuyer sur la fidélisation de leurs membres, et l'absence de contrainte de rémunération d'actionnaires.

Il a été constaté que des secteurs d'activité mixtes composés à la fois de mutuelles et de sociétés par actions ont un avantage systémique. De plus, il s'avère que **les mutuelles sont plus résilientes lors de crises économiques**. Par conséquent, les organismes de type mutualiste représentent une valeur ajoutée pour le marché européen de l'assurance ainsi que pour

la société dans son ensemble. Stimuler la diversification des formes d'entreprises pourrait être un moyen de prévenir les crises à venir ou d'en limiter leur impact.

En conséquence, l'idée mutualiste mérite d'être davantage promue et cela pour trois raisons :

1. Les mutuelles exercent **moins d'activités spéculatives risquées** que les sociétés d'assurance par actions.
2. Un système mixte contribue à **stabiliser le secteur financier** en période de crise.
3. Un secteur mutualiste **plus fort** stimule la **concurrence**.

Les mutuelles font face à plusieurs défis parmi lesquels :

- L'absence de cadre juridique dans certains pays, ce qui y rend impossible la création de nouvelles organisations de type mutualiste ainsi que la reconnaissance de mutuelles venant d'autres pays.
- Des cadres juridiques dépassés, succincts, restrictifs et/ou ambigus dans certains pays.
- Des limitations d'exercice à certaines activités (telle que l'assurance uniquement) dans quelques pays.
- Le haut niveau de fonds propres requis pour une mutuelle afin qu'elle puisse obtenir l'agrément d'exercer des activités d'assurance.

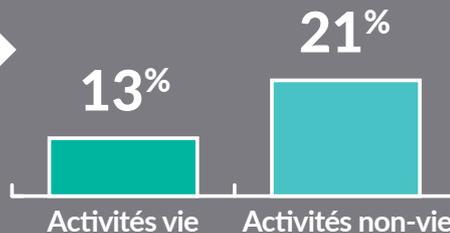
- L'existence de désavantages sur le plan de la fiscalité et de la solvabilité.
- Les obstacles à la constitution de groupes mutualistes.
- Les difficultés juridiques pour les groupements nationaux et transfrontaliers.
- Le manque d'expertise, de conseil et d'informations sur la constitution d'une mutuelle.
- La connaissance et la compréhension limitées de ce que sont les organismes de type mutualiste, particulièrement au niveau des décideurs nationaux et des autorités de contrôle.
- Un manque général d'enseignements portant sur les organisations mutualistes dans les cursus académiques.

Les mutuelles représentent

16%

DU MARCHÉ EUROPÉEN
DE L'ASSURANCE

Situation des mutuelles
sur le marché de l'assurance



Les mutuelles totalisent

180 

MILLIARDS €
DE PRIMES D'ASSURANCE

Les mutuelles gèrent

1 160 

MILLIARDS €
D'ACTIFS

Les mutuelles emploient
plus de



200 000
PERSONNES

Les mutuelles sont au service
de près de

230
MILLIONS
DE CITOYENS EUROPÉENS

L'IMPORTANCE
DES MUTUELLES EN EUROPE

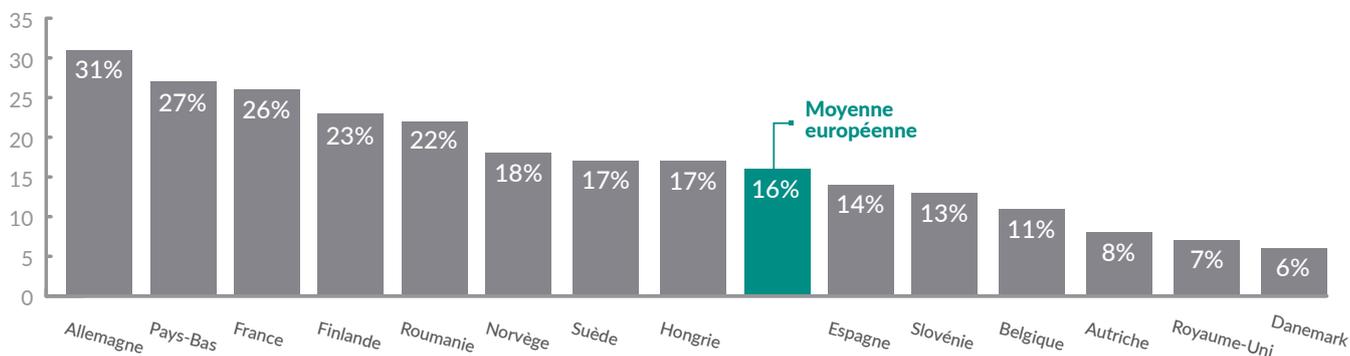
QU'EST-CE QU'UNE MUTUELLE ?

On peut reconnaître une mutuelle à cinq grandes caractéristiques :

1. Les mutuelles sont des entités de **droit privé**.
2. Les mutuelles sont **des sociétés de personnes** (physiques ou morales) et non de capitaux. Les membres d'une mutuelle en sont les « propriétaires » car ils apportent les fonds. Ces fonds restent la propriété collective et indivisible des membres de la mutuelle.
3. La gouvernance des mutuelles est **démocratique**. Les droits de vote sont attribués aux membres indépendamment du montant de leur contribution financière. En général, chaque membre dispose d'une voix pour élire les instances dirigeantes. Ce principe peut être mis en œuvre par le biais de représentants délégués ou de groupes d'intérêt.
4. Le principe de **solidarité** est important parmi les membres d'une mutuelle : il est souvent inscrit dans la loi. Les bénéfices dont les adhérents peuvent disposer ne dépendent pas du montant de la contribution financière. La demande d'adhésion à une mutuelle ne peut être rejetée si la personne remplit les critères d'adhésion. Ce principe permet à toute personne qui remplit les conditions prévues par les statuts de l'organisation, d'y adhérer librement ou d'en démissionner.
5. Les bénéfices réalisés par la mutuelle sont utilisés **au profit des membres**, en leur qualité de "propriétaires" de la mutuelle. Ces excédents peuvent prendre la forme d'investissements pour améliorer les services aux membres ou pour le développement des activités de la mutuelle, ou être utilisés pour augmenter les fonds propres, ou encore pour réduire le montant des cotisations/primes. Les excédents peuvent aussi être utilisés au bénéfice de la communauté au sens large. L'objectif premier d'une mutuelle est ainsi de satisfaire les besoins de ses membres.

Il existe dans l'Union européenne une grande diversité de mutuelles mais toutes ont en commun les caractéristiques mentionnées précédemment.

PART DE MARCHÉ DES ORGANISATIONS MUTUALISTES DANS L'ASSURANCE EN 2010



Cette synthèse est issue du Rapport PANTEIA
*Etude sur la situation actuelle des mutuelles en Europe
et leurs perspectives d'avenir.* Cette étude a été financée par
la Commission européenne et publiée le 12 novembre 2012.



AMICE
Association of Mutual Insurers and
Insurance Cooperatives in Europe

www.amice-eu.org
@AMICE_Mutuals
Phone: +32 2 503 38 78



AIM
Association Internationale
de la Mutualité

www.aim-mutual.org
@AIM_Healthcare
Phone: +32 2 234 57 00

Synthèse réalisée par Lieve Lowet, ICODA Affaires européennes

